

PROCES VERBAL DÉBAT PADD le 07 mars 2017

Présents : tous les conseillers municipaux sauf M. Deberteix, M. Lefaure ayant donné pouvoir

Après l'intervention de Monsieur Pierre du cabinet URBEO rappelant l'importance du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), document stratégique qui définit les orientations du développement et de l'aménagement de la commune pour les 10 à 15 ans à venir, dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), Madame le Maire invite l'assemblée à débattre sur les orientations et objectifs envisagés.

Le PADD

Il repose sur 3 grands axes.

Orientation 1 : Ambition environnementale affirmée

- Protéger strictement les espaces naturels remarquables (forêts, ripisylves, côte de Vozelle).
- Préserver la trame bocagère (haies, boisements structurants, gestion des eaux de ruissellement).
- Maintenir les corridors écologiques (préservation des zones humides)
- Végétaliser d'avantage de territoire.
- Développer la production d'énergies renouvelables locales (solaire, micro éolien, géothermie) et application anticipée de la RT2020 sur certains secteurs de la commune.

Orientation 2 : Village rural limité à 1 200 habitants

- Maîtriser le rythme de développement par l'organisation du territoire (taux de croissance à 1,5%) sur les espaces constructibles (150 logements jusqu'en 2030).
- Limiter l'étalement de l'urbanisation des hameaux.
- Urbaniser en dehors des secteurs à risque d'inondation ou de remontée d'eau.
- Diversifier le parc de logements et résorber les problèmes de cohabitation entre le développement des exploitations agricoles et l'habitat.
- Renforcer l'identité de chaque secteur (architecturale, paysagère) et valoriser le patrimoine architectural existant (recommandations ou prescriptions pour la réhabilitation).

Orientation 3 : Recentrer l'urbanisation autour du centre bourg

- Affirmer un cœur de village (création d'espaces publics fédérateurs).

- Développer des liaisons douces (cheminements piétons ou cyclables entre les différents hameaux).

Madame le Maire invite l'Assemblée à débattre du PADD :

A l'occasion de ce large débat, plusieurs conseillers municipaux se sont exprimés pour donner leur point de vue sur les orientations générales du PADD évoquées précédemment et notamment sur les points suivants :

- Monsieur Parmentier rappelle que le PLU doit tenir compte du SCOT de l'agglomération et respecter les textes qui s'imposent par exemple pour ce qui est de la densification du centre bourg.
- Madame le Maire revient sur les grandes orientations comme le nombre d'habitants pour un futur 2030 par rapport aux équipements qui en découlent comme l'école avec l'accueil d'environ une centaine d'enfants. Monsieur David pense que c'est un maximum avec 4 classes et que les effectifs ne nécessiteront pas l'ouverture d'une 5^{ème} classe.
- Monsieur Mondet souligne d'ailleurs que lors de la réflexion sur le projet école le nombre de classes avait été ramené à 4.
- Madame le Maire précise qu'avec les données du dernier recensement datant de 2014 la commune compte actuellement déjà pratiquement plus de 1 000 habitants. Cela implique d'être vigilants sur les terrains ouverts à la construction pour respecter les objectifs. Il sera donc nécessaire de déclasser d'actuels terrains.
Elle revient sur le recentrage autour du cœur du village, c'est-à-dire l'école, la salle polyvalente, sur les animations possibles en centre bourg en privilégiant les terrains à proximité.
- Monsieur Parmentier ajoute qu'il faudra donc faire vivre le centre bourg en offrant une animation.
- Madame le Maire précise que c'est actuellement la difficulté avec les habitants des hameaux comme Vozelle, Champodon, le Bois de l'Eau ou le Pouzatais qui ne viennent pas dans le bourg. Il est donc important de ne plus continuer à laisser les constructions s'étaler dans ces secteurs. Cela permettrait également d'attirer plus facilement des commerces et des services. Elle propose de définir peut-être ce qui n'est pas souhaité comme l'implantation actuelle de petites maisons créant des linéaires le long des routes. Une réglementation forte d'un point de vue paysager et architectural, répondrait à l'objectif de limitation du nombre de nouvelles constructions.
- Madame Chaput pense que principalement en centre bourg cette possibilité se justifierait.
- La maîtrise de la construction peut également être assurée par l'application anticipée de la RT 2020. Monsieur Lompré rétorque que le montant supplémentaire engendré par cette réglementation risque de dissuader une certaine tranche de population.

- Madame le Maire indique qu'il est peut-être possible de limiter cette application, le but n'étant pas de sélectionner la population mais de conserver la mixité. Il faut déterminer dans quelle proportion ces prescriptions peuvent figurer dans le futur règlement.
- Monsieur David préférerait que l'accent soit mis sur l'aspect architectural évoqué précédemment plutôt que sur la RT 2020 d'autant que la commune aura sans doute atteint les 1 200 habitants avant son entrée en application.
- Monsieur Mondet est favorable aux deux.
- Pour Monsieur David il faudrait alors montrer l'exemple avec le projet seniors.
- Madame Chaput précise que certaines constructions récentes tiennent déjà compte de l'impact énergétique par exemple rue de Champodon avec 2 maisons basse consommation mais que cela représente un coût supplémentaire.
- Il est souligné que d'un point de vue architectural ce type de constructions est difficilement envisageable en centre-bourg où il est donc préférable de privilégier l'architecture existante et à venir.
- Madame le Maire aborde aussi le sujet de l'agriculture puisqu'il a été évoqué la conservation des terres agricoles en limitant la consommation de celles-ci.

Les différents points des 3 grands axes ayant été débattus il est finalement décidé dans l'orientation 2 :

- de ne pas imposer de règles visant à diversifier le parc de logements
- de renforcer l'identité du centre-bourg plutôt que de chaque secteur.

Les échanges sur les orientations générales du P.A.D.D. étant terminés Madame le Maire propose de clore les débats.